



# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 17 juillet 2018 – 19h30

## COMPTE RENDU

L'an 2018, le 17 Juillet à 19:30, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame KERVARREC Yolande, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 11/07/2018. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 11/07/2018.

- ✚ **Présents** : Mme KERVARREC Yolande, Maire, M. LE NEVANEN Pierre, M. GUILLO Franck, M. RIO Maurice, M. MERCIER Jean-Bernard, Mme CORBEL Isabelle, M. CARO Gwenael, Mme JAN Valérie, Mme LAVENANT Elodie, Mme LE PABIC Odile, M. LE PABIC Jean-Philippe
- ✚ **Excusé(s) ayant donné procuration** : M. BOUTTIER Yvon à M. LE NEVANEN Pierre, Mme RIO Stéphanie à M. CARO Gwenael, Mme DECLOEDT Delphine à Mme KERVARREC Yolande

Madame Yolande Kervarrec, Maire, rappelle que le public n'a pas le droit à la parole et qu'il doit s'abstenir de toute intervention ou manifestation.

Madame Yolande Kervarrec, Maire, précise que le quorum est atteint et que le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

### **1) Approbation du procès-verbal de la dernière séance : Approuvé à l'unanimité**

### **2) Désignation du secrétaire de séance : Monsieur Maurice RIO**

### **❖ Attribution des marchés de travaux pour la réhabilitation de la salle polyvalente Lot 11 : Cuisine – Délibération**

Madame le Maire rappelle que les critères de sélection étaient pondérés de la manière suivante, pour un montant estimatif de 871 000 € :

- **Montant de l'offre (50%)**
- **Valeur technique évaluée à partir du mémoire technique (50%)**

#### **Avec les sous-critères suivants :**

- Adéquation et organisation des moyens humains au regard des prestations demandées et du calendrier prévisionnel des travaux : 20%
- Méthodologie d'exécution des études et travaux : 10%
- Qualité des matériaux, matériels et des solutions techniques proposés : 20%

#### **Concernant le lot 11 : Cuisine**

Dans le cadre de la procédure adaptée une 1<sup>ère</sup> négociation avait été engagée avec l'ensemble des candidats :

Société	Note critère 1	Montant	Note critère 2	Moyens humains	Méthodologie	Produits	Note totale	Classement
BONNET THIRODE	46,54	113 000,00 €	50,00	20,00	10,00	20,00	96,54	2
RIVOAL	43,01	122 253,72 €	46,00	20,00	10,00	16,00	89,01	4
CAILLAREC	50,00	105 173,36 €	48,00	20,00	8,00	20,00	98,00	1
JD UROCONFORT	47,04	111 803,00 €	46,00	20,00	10,00	16,00	93,04	3

A la suite de la première analyse des offres, une demande de complément supplémentaire a été effectuée auprès de l'ensemble des candidats concernant une modification de certains équipements :

**BASE :**

Société	Note critère 1	Montant	Note critère 2	Moyens humains	Méthodologie	Produits	Note totale	Classement
BONNET THIRODE	50,00	63 000,00 €	42,00	20,00	10,00	12,00	92,00	3
RIVOAL	48,02	65 601,39 €	46,00	20,00	10,00	16,00	94,02	2
CAILLAREC	46,21	68 160,42 €	48,00	20,00	8,00	20,00	94,21	1
JD EUROCONFORT	45,99	68 490,00 €	46,00	20,00	10,00	16,00	91,99	4

**BASE + VARIANTE SAUTEUSE STANDARD :**

Société	Note critère 1	Montant	Note critère 2	Moyens humains	Méthodologie	Produits	Note totale	Classement
BONNET ET THIRODE	50,00	59 507,00 €	42,00	20,00	10,00	12,00	92,00	4
RIVOAL	48,72	61 074,58 €	46,00	20,00	10,00	16,00	94,72	1
CAILLAREC	45,40	65 533,45 €	48,00	20,00	8,00	20,00	93,40	2
JD EUROCONFORT	46,36	64 175,00 €	46,00	20,00	10,00	16,00	92,36	3

Le Bureau Municipal propose :

- Aux membres du conseil municipal pour le lot N°11 cuisine, de retenir l'offre de la société RIVOAL pour un montant de 61 074.58 € HT (Base + Variante Sauteuse Standard), identifiée comme l'offre la mieux disante et donc d'attribuer les marchés conformément aux propositions énumérées ci-dessus.
- De donner pourvoir à Madame le Maire ou un de ses adjoints à signer tous documents relatifs à ce dossier
- Dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget primitif 2018

**Récapitulatif des différents lots :**

Désignation des lots		Entreprise	Montant HT
Lot 1	VRD - Gros-Œuvre	Maho	183 381,56 €
Lot 2	Charpente Bois – Bardage Bois	ACM	57 226,58 €
Lot 3	Couverture – Etanchéité	Le Priol	88 484,30 €
Lot 4	Menuiserie Aluminium	Atlantique Ouvertures	42 998,00 €
Lot 5	Doublage – Cloison – Menuiserie Intérieure	Le Moulliec	99 134,15 €
Lot 6	Faux-Plafonds	Coyac	22 521,20 €
Lot 7	Revêtements de Sols	Le Dortz	73 986,40 €
Lot 8	Peinture	Connanec	15 387,03 €
Lot 9	Electricité - Chauffage	Lautech	62 942,02 €
Lot 10	Plomberie – Sanitaire - Chauffage	Missenard	96 000,00 €
Lot 11	Cuisine	Rivoal	61 074,58 €
<b>Total</b>			<b>803 135,82 €</b>

**Commentaires de l'assemblée délibérante :**

**Isabelle Corbel** demande pourquoi y a-t-il une telle différence sur le montant total ?

**Pierre Le Nevanen** répond que la différence se justifie par la réutilisation du matériel de cuisine existant, dont le bureau d'étude cuisine n'avait pas pris en compte.

**Pierre le Nevanen** demande la raison de l'abstention des 3 conseillers de l'opposition ?

**Jean-Philippe Le Pabic** répond que les 3 abstentions sont justifiées, car ils se sont abstenus sur le projet de la réhabilitation de la salle polyvalente et que c'est donc dans la continuité. Ils ne peuvent pas voter « pour » aujourd'hui, même s'ils sont d'accord sur le montant moindre du lot 11 : cuisine.

**Décision :**

**Votes : Pour 11 Contre 0 Abstention(s) 3**





Cadres d'Emplois et Grades d'Avancement	Nbre de fonctionnaires remplissant les conditions d'avancement de grade	Critères de détermination du taux de promotion	Taux de promotion proposé (en %)	Nbre de fonctionnaires pouvant être promus au grade supérieur
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	Fonction exercée, Nécessité de service, disponibilité budgétaire, pyramide des âges	100	1
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	Fonction exercée, Nécessité de service, disponibilité budgétaire, pyramide des âges	100	1
Adjoint technique Territorial principal 2 <sup>ème</sup> classe	2	Fonction exercée, Nécessité de service, disponibilité budgétaire, pyramide des âges	100	1

Le Bureau municipal propose :

- D'adopter les taux de promotion des fonctionnaires pour l'avancement de grade dans les conditions définies ci-dessus.

**Commentaires de l'assemblée délibérante :**

**Isabelle Corbel** demande pourquoi il y a 2 fonctionnaires qui remplissent les conditions d'avancement de grade « d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe » et qu'il y a un seul qui peut être promu ?

**Madame le Maire** lui répond que pour le deuxième agent il aurait fallu qu'il soit détenteur d'un examen professionnel.

**Décision :**

**Votes : Pour 14 Contre 0 Abstention(s) 0**

**❖ Participation classe Bilingue année scolaire 2017/2018 – Délibération**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que par courrier en date du 14 juin dernier la commune de Baud nous informe qu'un enfant de la commune de Saint Barthélémy est scolarisé dans une classe bilingue-breton à l'école élémentaire publique du Gourandel et sollicite une participation aux frais de fonctionnement de cette classe, conformément à l'article 23 de la loi du 22 juillet 1983. Le montant est basé sur le coût d'un élève de Baud au titre de l'année scolaire 2017-2018 soit 383.90 €

Le Bureau Municipal propose :

- D'accepter la demande de participation de la classe bilingue considérant qu'il n'y a pas de classe bilingue à Saint Barthélémy.
- De signer la convention relative à la participation aux frais de scolarité

**Commentaires de l'assemblée délibérante :**

**Gwénael Caro** demande si les enfants concernés sont à Baud depuis longtemps.

**Madame le Maire** répond que c'est la deuxième année que la commune de Baud nous sollicite. Une pour la classe ULIS l'an dernier et deux fois pour une classe bilingue et souhaite qu'il soit fixé des critères de choix pour l'année prochaine.

**Franck Guillo** demande si la convention est valable une seule année ?

**Madame le Maire** lui précise que c'est pour une année scolaire.

**Décision :**

**Votes : Pour 14 Contre 0 Abstention(s) 0**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la motion du comité de bassin Loire Bretagne de l'Agence de l'Eau.

Le comité de bassin, réuni en séance plénière le 26 avril 2018

- Considérant :
  - a) l'état des masses d'eau du bassin Loire-Bretagne où seulement 28 % des masses d'eau sont aujourd'hui en bon état pour un objectif de 61 % en 2021 et de pratiquement 100 % en 2027 et par voie de conséquence l'importance des progrès qu'il reste à réaliser pour atteindre les objectifs de la directive cadre sur l'eau
  - b) l'importance des engagements pris par la France en application de la directive cadre sur l'eau et la nécessité de maîtriser le risque de contentieux
  - c) la nécessité de s'adapter à de nouveaux enjeux considérables notamment au changement climatique, à l'érosion de la biodiversité et la nécessité de répondre à l'élargissement des compétences des agences de l'eau par la loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages
  - d) le rôle important des agences de l'eau dans le financement d'actions et de travaux d'intérêt commun au bassin qui contribuent à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, des milieux aquatiques ou du milieu marin
  - e) les réussites de la politique d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et l'adhésion des acteurs de l'eau au principe de solidarité à l'échelle du bassin
  - f) la nécessité de conserver des taux d'aide de l'agence de l'eau Loire-Bretagne incitatifs pour mener des actions de restauration de la qualité des milieux et de renforcement de la résilience face au changement climatique, notamment dans un contexte où l'État, les Régions et les Départements se retirent du financement de la politique de l'eau
  - g) l'impact de la loi de finances pour 2018 qui amène à réduire la capacité d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne d'environ 25 % entre le 10e programme pluriannuel d'intervention (396 millions d'euros d'aide par an) et le 11e programme (292 millions d'euros d'aide par an)
  - h) que le budget de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est caractérisé par des taux globaux d'exécution très élevés (plus de 99 % en engagements et de 99 % en paiements pour les années 2016 et 2017)
  - i) que l'agence de l'eau Loire-Bretagne n'a pas de trésorerie excédentaire à la fin de son 10e programme pluriannuel d'intervention. Mi-avril, la trésorerie est de seulement 2 millions d'euros
  - j) que l'agence de l'eau Loire-Bretagne aura versé 44,6 millions d'euros en 2018 à l'AFB et l'ONCFS, soit une hausse de 108 % par rapport au versement en 2017 de 21,5 millions d'euros au profit de l'AFB
- Prenant acte des objectifs ambitieux définis par le ministre de la transition écologique et solidaire dans le courrier qu'il a adressé le 28 novembre 2017 aux présidents de comité de bassin
- Soulignant la nécessité d'optimiser l'action publique dans le domaine de l'eau et d'être plus sélectif et plus efficace dans la définition des opérations aidées par l'agence de l'eau Loire-Bretagne au cours de son 11<sup>e</sup> programme pluriannuel d'intervention

**MANIFESTE** son attachement à la gestion décentralisée à l'échelle des grands bassins hydrographiques des politiques conduites par les agences de l'eau, au principe « l'eau paye l'eau » et à la gestion concertée avec les acteurs de l'eau, principes qui ont fait leurs preuves depuis cinquante ans



❖ **Comptes rendus des différentes réunions de commissions communales et intercommunales et informations diverses**

✚ **Salle Polyvalente : Compte Rendu / Calendrier des travaux au 13-07-2018**

**Lot N°1 : Gros Œuvre – Maho**

- Démolition : S26-27 (Début le 26 juin)
- Terrassement : S28
- Massifs + Longrines : S28
- Réseaux : S29-30
- Dallage : S31
- Congés : S32-33-34-35
- Élévation : S36-37-38
- Finition : S39

Juillet 2018							
N	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
26							1
27	2	3	4	5	6	7	8
28	9	10	11	12	13	14	15
29	16	17	18	19	20	21	22
30	23	24	25	26	27	28	29
31	30	31					

Août 2018							
N	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
31			1	2	3	4	5
32	6	7	8	9	10	11	12
33	13	14	15	16	17	18	19
34	20	21	22	23	24	25	26
35	27	28	29	30	31		

Septembre 2018							
N	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
35						1	2
36	3	4	5	6	7	8	9
37	10	11	12	13	14	15	16
38	17	18	19	20	21	22	23
39	24	25	26	27	28	29	30

Octobre 2018							
N	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
40	1	2	3	4	5	6	7
41	8	9	10	11	12	13	14
42	15	16	17	18	19	20	21
43	22	23	24	25	26	27	28
44	29	30	31				

**Lot N°2 : Charpente – ACM**

- Ossature Bardage : S39
- Début : S40

**Lot N°3 : Étanchéité Couverture – Le Priol**

- Découverte / Renforts de charpente + Couverture : S31

**Lot N°4 : Menuiseries Extérieure**

- Pose sur l'existant : S40
- Pose sur l'extension : S44

✚ **Travaux rue de la Fontaine**

Intitulé des travaux : Remplacement des canalisations d'eau potable rue de la Fontaine et rue du vieux bourg

Début : semaine 24

Fin : semaine 29

✚ **Conseil d'école du vendredi 29 juin 2018 - Point sur la rentrée de septembre :**

L'effectif prévisionnel au 29 juin 2018 est de 73 élèves.

L'organisation des classes prévue pour la rentrée de septembre 2018 est la suivante :

- Classe 1 : Tps/Ps/Ms avec pour enseignant un remplaçant qui sera nommé pour la rentrée. Le congé de Mme Lorgouilloux est prolongé.
- Classe 2 : Gs/Cp/Ce1 avec pour enseignant Monsieur Juguet (titulaire)
- Classe 3 : Ce2/Cm1/Cm2 avec pour enseignante Mme Fradet. (titulaire)

✚ **Constitution du jury d'Assises 2019 pour les communes de St Barthélémy et Bieuzy**

Le tirage au sort du jury d'Assises a eu lieu en Mairie à Saint Barthélémy le vendredi 1er juin à 11h00, à partir des listes électorales de Saint Barthélémy et Bieuzy, ont été désignés :

1. Monsieur Yannick Le Danvic, né le 3 Mai 1967.  
Domicilié 326 Castennec 56310 Bieuzy
2. Madame Marie-Odile Le Sommer née Le Gal, le 7 Juin 1949.  
Domiciliée à Gohludic, 56150 Saint Barthélémy
3. Madame Simone Bellec née Poulain, le 29 décembre 1946.  
Domiciliée au 10 Saint Thuriau , 56150 Saint Barthélémy



#### **Rentrée scolaire 2018/2019**

- Lundi 3 septembre 2018 à 8h45

#### **Acquisition de 250 exemplaires de « la carte des Chapelles » du canton de Baud**

- Jean-Yves Le Guével, curé de Baud a élaboré une carte représentant les chapelles du territoire de Baud en collaboration avec Laurette Cléquin, adjointe à Pluméliau et Rachel Robic, conseillère municipale de Guénin.  
Acquisition de 250 exemplaires par commune : Saint Barthélémy, Baud, Guénin, Pluméliau, Melrand et Bieuzy au prix de 246,48 € TTC.

#### **Permanence Eco déchets**

- Samedi 21 juillet 2018 de 9h à 12h Salle du Conseil de la Mairie
- Pose des conteneurs enterrés et semi-enterrés semaine 37 et 38 (10 septembre au 21 septembre)
- Réunion publique à programmer en septembre avec CMC

#### **Flânerie de l'été (organisation commission Tourisme CMC)**

- 23 Aout 2018 de 14h à 16h - 8/9 km avec Françoise Lepennetier : flâner entre nature et patrimoine.....

#### **Cyclo Morbihan**

- 24 août 2018 - passage de la course cyclo Morbihan de Plouay avec ravitaillement de 10h à 13h. Responsable : M. Yvon Bouttier

#### **Commission Enfance jeunesse**

- Montage en cours à Kergallic de deux jeux (1 fourmi et 1 portique nid), un point presse sera prévu prochainement.

<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Date(s) à retenir :</b></li></ul>
--

- **Samedi 21 juillet 2018** à partir de 19h00 au terrain de Kergallic - Fête Populaire + feu d'artifice.
- **Dimanche 26 août 2018** pardon de Saint Fiacre – Repas Rost-er-forn organisé par l'AS St Barth Football

**Madame le Maire clos le conseil à 20h38**